

La Ville de Lavaltrie dépose son rapport financier 2023

Lavaltrie, le 15 mai 2024 – Le lundi 6 mai 2024, lors de la séance publique du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, ce dernier a procédé au dépôt du rapport financier et du rapport de l’auditeur DCA Comptable professionnel agréé pour l’exercice financier 2023.

Lors du dépôt, le conseil municipal a annoncé un surplus de 2,6 M\$ pour ses activités de fonctionnement. Ce montant inclut notamment un don de 1 M\$ ainsi que des revenus excédentaires provenant de la taxation, soit des droits de mutation, de l’ordre de 415 000 \$, et de 132 000 \$ en nouvelle taxation.

Ces sommes permettront de poursuivre la réalisation de divers projets, tout en respectant la capacité de payer des contribuables.

Investissements 2023

Plusieurs investissements ont été faits en 2023 afin de consolider les actifs de la Ville et de favoriser la qualité de vie des citoyens, dont l’aménagement de divers parcs, l’achat de canons à neige, l’amélioration du quai municipal multifonctionnel, la restauration et mise aux normes du revêtement extérieur de l’Église, le pavage de différentes rues, l’acquisition de feux clignotants et la poursuite de l’amélioration des réseaux d’égouts et d’aqueduc.

Faits saillants du rapport financier 2023

Voici quelques faits saillants qui résultent du rapport financier pour l’année 2023 :

- Lavaltrie enregistre des revenus de fonctionnement de 27,1 M\$;
- Les dépenses de fonctionnement, avant amortissement, sont de 23,6 M\$;
- La Ville note un remboursement de la dette de 1,7 M\$.

Le document complet des faits saillants du rapport financier ainsi que le rapport de l’auditeur indépendant peuvent être consultés en ligne, dans la section « [Budget et états financiers](#) » du site Internet de la Ville.